

CAHIER DU PARTICIPANT

ENSEIGNANT



Pour une enfance
en sécurité et sans violence

10 rue Noël, local 107
Gatineau (Québec) J8Z 3G5
espaceoutaouais@videotron.ca
(819) 771-1546

Merci de votre présence à l'atelier destiné aux enseignants.
Il nous fait plaisir de vous présenter ce cahier complémentaire à l'atelier adulte.

Tes droits



Pour une enfance
en sécurité et sans violence

10 rue Noël, local 107
Gatineau (Québec) J8Z 3G5
espaceoutaouais@videotron.ca
(819) 771-1546

FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Les facteurs de vulnérabilité :	Comment contrer ces facteurs ?
<p style="text-align: center;">LE MANQUE D'INFORMATIONS</p> <p>Les enfants sont généralement peu ou mal informés au sujet des agressions et de leurs droits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les enfants de leurs droits. - Fournir aux enfants de l'information qui les aidera à reconnaître la violence et savoir comment réagir. - Sensibiliser les adultes à ce problème et les préparer à reconnaître la violence et à recevoir des confidences.
<p style="text-align: center;">LEUR DÉPENDANCE VIS-À-VIS LES ADULTES</p> <p>Il est naturel que les enfants dépendent des adultes pour être nourris, éduqués, aimés et pour apprendre à vivre en société. Cette dépendance devrait susciter la protection des adultes, mais il arrive que des adultes l'utilisent, au contraire, au détriment de l'enfant en lui infligeant des blessures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner des moyens pour agir face au danger. - Développer l'affirmation de soi. - Développer la capacité d'utiliser leur jugement critique plutôt que de demander l'obéissance aveugle.
<p style="text-align: center;">L'ISOLEMENT SOCIAL</p> <p>Connaissant peu les ressources d'aide disponibles et ignorant leurs droits, les enfants n'auront pas le réflexe de recourir aux intervenants de leurs milieux, de déposer une plainte aux policiers, d'appeler au CLSC ou à la DPJ. Entre amis, les enfants se considèrent souvent comme de simples partenaires de jeux et non comme des personnes pouvant s'entraider.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'entraide entre enfants et avec les adultes. - S'assurer que les adultes et les enfants connaissent les ressources qui existent pour eux. - Amener l'enfant à identifier des adultes de confiance dans son entourage.

ATELIERS AUX ENFANTS PRÉSCOLAIRE

» PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ATELIER PRÉSCOLAIRE :

L'atelier se déroule sur **3 jours : 20 à 30 minutes** d'animation suivi de rencontres, le tout pouvant aller jusqu'à un maximum d'une heure par jour.

» CONTENU :

JOUR 1 :

- Les 3 droits (sécurité, force et liberté) avec les photos et les gestes ;
- Enfant qui se fait prendre son jouet par un autre enfant (intimidation) ;
- Retour et recherche de solutions : dire « non », demander l'aide d'ami-e-s ou d'autres enfants, en parler à un adulte de confiance ;
- Exercice du «NON» affirmatif ;
- Période libre

JOUR 2 :

- Mise en situation avec les poupées : enfants qui protègent leurs droits face à une personne peu connue qui veut leur montrer des chiots dans sa maison ;
- Mêmes solutions que le jour 1 ;
- Règles de sécurité générales, autodéfense avec le cri ;
- Période libre à la fin du jour 1, avec l'équipe d'animation

JOUR 3 :

- Chanson : « Tête, épaules, genoux, orteils » ;
- Nommer les parties du corps d'une fille et d'un garçon à l'aide de croquis ;

MISES EN SITUATION :

- Enfant qui se fait pousser et chatouiller par sa grande sœur ;
- Enfant qui se fait enlever ses droits par son oncle, qui le manipule en lui proposant un cadeau en échange de caresses et de baisers (attouchements sexuels, bons et mauvais secrets, déculpabiliser l'enfant, responsabilité de l'agresseur) ;
- Mêmes solutions que le jour 2 ;
- Trouver trois personnes adultes de confiance ;
- Enfant qui parle à un adulte de confiance pour obtenir de l'aide ;
- Aide-mémoire ;
- Rencontres individuelles pour les enfants qui le veulent, avec l'animatrice ou l'animateur de leur choix. Le but des rencontres est de recevoir les commentaires des enfants suite à l'atelier, faire de la révision et de la référence au besoin auprès des parents ou d'autres ressources d'aide.

ATELIERS AUX ENFANTS PRIMAIRE

» PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ATELIER PRIMAIRE :

L'atelier en classe est d'environ **1h15-1h30**. Les périodes de rencontres individuelles et d'activités sont incluses dans le temps.

» CONTENU :

- Adaptés à l'âge, la réalité et les besoins de chaque groupe (vocabulaire, support visuel, durée) ;
- Droits: **Sécurité-Force-Liberté** ;
- Jeux de rôle: - où l'enfant perd ses droits ;
- Où l'enfant réussit à faire respecter ses droits ;
- Tous types de violence ;
- Stratégies préconisées: **dire NON, demander l'aide d'amis ou de d'autres enfants, parler avec un adulte de confiance, utiliser l'autodéfense en cas de danger** ;
- Rencontres individuelles sous base volontaire suite aux ateliers ;

SUITE À L'ATELIER ESPACE, VOTRE ENFANT SAURA :

- Qu'il a des droits ;
- S'affirmer envers des adultes ou d'autres enfants ;
- Reconnaître les situations d'intimidation ;
- Qu'il peut aller chercher de l'aide auprès d'enfants et d'adultes ;
- Reconnaître les situations de violence de la part d'adultes connus ou inconnus ;
- Faire respecter ses droits face à ces situations en utilisant les stratégies appropriées ;
- Les détails importants à retenir lorsque l'on rencontre un inconnu ;
- Qu'il existe plusieurs adultes à qui il peut se confier ;
- Nommer les différentes parties du corps (préscolaire) ;
- Reconnaître les touches qu'il aime ou n'aime pas (préscolaire) ;
- Reconnaître les bons et mauvais secrets ;
- Qu'il peut utiliser l'autodéfense s'il est en danger ;
- L'importance de confier un mauvais secret à un adulte ;
- Qu'il est capable de faire respecter ses droits (empowerment) ;
- Reconnaître les situations de violence dans les relations amoureuses et utiliser les stratégies appropriées (3^e cycle)

» MÉMO POUR LES ENSEIGNANT-E-S :

- Vérifier les dates de l'atelier.
- Aménagez de votre local de façon à ce que l'on puisse asseoir les enfants en demi-cercle sur leur chaise si possible. Pour le préscolaire, il est préférable de s'asseoir sur le sol.
- Accordez quelques minutes à un membre de l'équipe d'animation en début d'atelier. Celui-ci vous remettra la documentation nécessaire, vérifiera avec vous les absences, ainsi que votre participation ou non à la mise en situation.
- Permettre à tous les enfants de participer à l'atelier. Si un enfant est absent, il pourra être

intégré dans un autre groupe, du même cycle. Il est préférable de ne pas exclure un enfant lors de l'atelier, si tel est le cas, nous tenterons de le réintégrer à un autre groupe. À la fin de l'atelier, prévoir un temps de transition dans le cahier d'activités ESPACE avant de reprendre les matières académiques. Pour certains enfants, l'atelier peut faire vivre des émotions.

- Vous pourrez profiter de ce moment pour: remplir l'évaluation de l'atelier avec les élèves, discuter et échanger sur l'atelier ou leur offrir du temps libre. Nous profitons également de ce moment pour faire les rencontres individuelles avec les élèves qui le désirent.
- Pour toutes situations ou inquiétude face à la problématique de la violence faite aux enfants, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'ESPACE Outaouais au 819-771-1546

VOTRE COLLABORATION EST PRÉCIEUSE, MERCI !

RETOMBÉES POSSIBLES DE LA VENUE D'ESPACE

Il est important de ne pas perdre de vue que l'objectif principal du programme **ESPACE** est d'informer AVANT qu'une situation de violence ne prenne place. Il est donc destiné aux enfants qui ne vivent PAS une telle situation.

Il est évident cependant que durant notre passage dans une école ou une garderie, ou après ce passage, des enfants peuvent dévoiler des situations de violences, d'agressions vécues et dont ils-elles n'ont pas encore osé parler. C'est la raison pour laquelle nous outillons les adultes (personnel scolaire, parents, intervenants-es), pour savoir que faire dans une telle situation.

Il est primordial toutefois de se rappeler que notre objectif n'est pas de se substituer aux ressources officielles et reconnues dans la communauté. Il faut donc se souvenir que la police et la Protection de la jeunesse ont comme tâches de faire enquête, d'accumuler les preuves, bref de monter les dossiers lors d'un dévoilement. D'autre part, les CLSC ont comme tâches de faire du suivi, du traitement avec les enfants et les adultes agressés.

Au-delà nos rôles sociaux de professeurs, de parents, de directrices, d'infirmières, de travailleuses scolaires, en tant que personne notre responsabilité est:

- D'accueillir l'enfant sans juger (ni lui, ni les personnes qui l'entourent)
- Recevoir, aller chercher ses émotions
- Écouter, croire et retenir ce qu'elle-il nous dit
- Clarifier ce que l'enfant attend de nous
- Être un lien avec une ressource plus outillée (à l'école, dans la famille de l'enfant ou dans la communauté).

NI PLUS NI MOINS

ESPACE peut revenir 1-2 fois pour aider un enfant à prendre une décision, pratiquer des stratégies, s'assurer d'un suivi.

ESPACE peut :

- Aider un adulte à explorer les solutions possibles ;
- Offrir un support à court terme aux adultes ayant reçu les confidences d'un enfant ;
- Éventuellement faire de l'accompagnement dans certaines situations particulières et précises qui le nécessitent. Toujours consulter le coordonnateur, la coordonnatrice avant de le faire ;
- Informer pour référer.

La venue d'ESPACE ne nécessite donc pas de personnel supplémentaire. Simplement de l'écoute et de la réceptivité des personnes qui forment le milieu scolaire. Finalement, nous restons disponibles, en cas de besoin.

La meilleure façon de canaliser les énergies que la venue d'ESPACE pourrait déclencher chez certains enfants est de prévoir quelques activités de suivi telles: des dessins sur l'atelier, de courtes compositions reprenant les droits, improviser de petites saynètes, etc.



INDICE DE STRESS CHEZ LES ENFANTS

Le stress chez l'enfant est habituellement lié à une situation nouvelle ou des moments difficiles. Mais il peut arriver que la raison de son stress soit liée à une agression. Nous vous présentons ici une liste d'indices de stress. Pour qu'ils soient significatifs, on doit en compter deux ou trois. Ils peuvent apparaître en même temps ou l'un à la suite de l'autre. Chez un enfant qui ne vit pas dans un climat de violence depuis longtemps, on pourra remarquer un changement important dans son comportement.

Ex. (1) Un enfant qui chaque lundi présente du stress et redevient calme du mercredi au vendredi et recommence le lundi suivant (périodique).

Ex. (2) L'enfant qui éprouve des maux de tête chaque jour à l'heure de quitter l'école pour retourner à la maison (quotidien).

Les parents qui connaissent mieux que quiconque leurs enfants sont généralement les mieux placés pour reconnaître les indices de stress pouvant s'extérioriser d'une façon différente d'un enfant à un autre. Le personnel scolaire et de milieu de garde qui voient les enfants chaque jour sont aussi très bien placés pour remarquer des comportements inquiétants. Ces signes de stress peuvent se classer en plusieurs catégories :

1. LES RELATIONS INTERPERSONNELLES

- Tout comportement exprimant soit le retrait ou, à l'inverse, l'exagération dans les relations interpersonnelles.
- L'enfant qui s'isole ou qui a besoin d'être constamment entouré.
- Démontre une soumission exagérée ou méfiance constante.
- Devient irritable, agressif, hyperactif ou apathique et indifférent.
- Démontre tout à coup trop d'affection pour son entourage ou se coupe de tout lien affectif.

2. LES PROBLÈMES PHYSIQUES :

- Malaises chroniques et maladies psychosomatiques ;
- Douleurs abdominales et maux de tête ;
- Vomissements, saignements de nez ;
- Blessures évidentes, saignements vaginaux ou anaux inexplicables

3. LES PROBLÈMES ÉMOTIONNELS :

- Excès de colère ;
- Hyperactivité ;
- Phobies diverses et soudaines ;
- Changements brusques d'humeur ;
- Mutisme électif, l'enfant choisi de ne pas parler ;

- Dépression ;
- Sentiments de honte et de culpabilité.

4. LES ACTIVITÉS ET HABITUDES :

- Régression scolaire, absentéisme ou besoin exagéré de réussir
- Mensonges fréquents ;
- Propreté excessive ou problème d'hygiène ;
- Jeux sexuels inappropriés pour l'âge, masturbation excessive
- Manque de concentration

5. COMPORTEMENTS AUTODESTRUCTEURS :

- Tentative de suicide, automutilation, prostitution, délinquance, consommation de drogue, d'alcool, etc.

6. COMPORTEMENTS RÉGRESSIFS :

- Enfant qui urine par terre ou volontairement à côté de la toilette, qui recommence à sucer son pouce, à mouiller son lit, etc.

7. Troubles d'alimentation :

- Enfant qui amasse de la nourriture dans sa bouche, qui crache constamment, boulimie, anorexie, etc.

8. TROUBLES DU SOMMEIL :

- Enfant qui ne veut plus se coucher, qui dort trop, qui fait des cauchemars, fatigue excessive, etc.

Certains indicateurs parlent d'eux-mêmes :

- Traces évidentes de contusions diverses et répétitives telles : brûlures, blessures, marques, etc.
- Les maladies transmises sexuellement sont aussi des signes auxquels on doit apporter une attention immédiate.

SITUATION DE DÉVOILEMENT

Lorsque vous faites face à un enfant qui a subi une forme de violence, il est souvent difficile de savoir comment répondre. Ci-dessous sont énumérées quelques « lignes de conduite » qui vous aideront, ainsi que l'enfant, durant la période de dévoilement.

- **Restez calme et contrôlez vos propres émotions** ; votre réaction peut faire toute la différence. Les enfants n'aiment pas bouleverser les adultes. (Si vous avez une réaction émotive quelconque : colère, pleurs, etc., vous pouvez expliquer à l'enfant que cette réaction n'est pas dirigée contre elle ou lui, mais contre le fait vécu.)
- **Croyez ce que l'enfant vous dit même si c'est confus.** Trop souvent les enfants ne sont pas crus. Écouter l'enfant sans le juger.
- **Parler avec un langage clair.** L'enfant peut utiliser des mots ou des expressions qui nous font sursauter pour expliquer ce qu'il a vécu. Soyez préparé. Essayez d'utiliser le même langage que l'enfant.
- **N'évitez pas les sujets embarrassants.** Laissez savoir à l'enfant qu'il peut vous parler de n'importe quoi; parler est bon et courageux.
- **Laissez l'enfant raconter ce qui est arrivé, n'y rajoutez pas vos suppositions.** Ne projetez ou ne présumez rien.
- **Gardez en tête qu'il n'y a pas de solutions magiques ou instantanées.** C'est l'enfant qui peut, avec de l'aide, trouver sa solution.

QUESTIONS PLUS PRATIQUES

Voici quelques pistes à suivre lors d'un dévoilement d'agression sexuelle ou de violence physique :

- En as-tu déjà parlé à quelqu'un? Qui?
- Qu'est-ce qui est arrivé?
- Raconte-moi comment (quand) cela se passe (s'est passé).
- Peux-tu me dire, me montrer où tu as été touché?
- Comment s'appelle la personne qui te (t'a) fait ça?
- Posez des questions OUVERTES ; Par exemple : « Raconte-moi ce qui est arrivé » plutôt que « Est-ce qu'il t'a touché? Aux seins? »

L'enfant, dans son désir d'avoir de l'aide, ne voudra pas nous contrarier et répondra ce qu'on lui aura ainsi suggéré, d'où l'importance de poser des questions ouvertes. En cas de plainte, ceci est des plus important pour ne pas que l'on puisse nous accuser d'avoir « créer le problème en mettant des mots dans la bouche de l'enfant ». Ne pas oublier non plus que l'enfant est peut-être bouleversé, troublé, et que pour lui, dire OUI à ce que nous lui suggérons est plus facile.

ATTENTION : nous n'avons besoin que des grandes lignes, car l'investigation est le travail des policiers et des travailleuses-leurs sociaux.

SUGGESTIONS DE RÉOLUTIONS DE PROBLÈMES

Voici quelques pistes à suivre lors d'une situation problématique. Par exemple, un conflit ou la séparation des parents :

- Identifier le problème ;
- Examiner avec l'enfant les stratégies ayant déjà été utilisées ;
- Retracer-consolider le réseau support de l'enfant (actif ou potentiel) ;
- Faire le tour des possibilités (dire non / support des pairs-es / se confier / s'affirmer) ;

AIDE MÉMOIRE POUR FAIRE UN SIGNALEMENT

Cet aide-mémoire se veut un outil d'accompagnement dans votre démarche pour faire un signalement. Il vous aidera à préciser et à recueillir le maximum de renseignements à transmettre au moment où vous communiquerez avec le DPJ au 1-800-567-6810

Il n'est pas nécessaire de pouvoir répondre à l'ensemble des questions formulées ci-dessous pour faire un signalement ; celles-ci vous sont proposées uniquement à titre indicatif.

QUELLES SONT LES COORDONNÉES DE L'ENFANT?

1. Quel est le nom de l'enfant?
2. Quelle est sa date de naissance ou quel est son âge?
3. Quelle est son adresse?
4. Quel est son numéro de téléphone?
5. Quel est le nom des parents ?
6. Avec qui demeure l'enfant?
7. Quelle école ou quel milieu de garde fréquente l'enfant?
8. Est-ce que d'autres enfants sont concernés par la situation? Quels sont leurs noms, prénom et date de naissance ou leur âge?
9. Quels sont les faits qui vous inquiètent?
10. Les propos ou les confidences de l'enfant.
11. Les blessures ou les marques observées sur l'enfant.

QUELS SONT LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT?

1. Quelles conséquences croyez-vous que les faits rapportés ont sur l'enfant?
2. A-t-il un handicap physique ou intellectuel?
3. Comment réagit-il face à sa situation?

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CES FAITS?

1. Les faits sont-ils fréquents?
2. Les faits sont-ils actuels ou passés?
3. Est-ce que les faits que vous rapportez se produisent depuis longtemps?
4. A-t-il des caractéristiques personnelles (forces et limites) que vous jugez important de transmettre au DPJ?

QUELLES SONT LA CAPACITÉ ET LA VOLONTÉ DES PARENTS FACE À LA SITUATION?

1. Est-ce que les parents reconnaissent la situation problématique?
2. Les parents ont-ils des caractéristiques personnelles (forces et limites) ou des problèmes que vous jugez importants de transmettre au DPJ (ex.: alcoolisme, toxicomanie, jeu compulsif, problèmes de santé mentale)?
3. Croyez-vous qu'il y ait un danger pour l'enfant?
4. Avez-vous été témoin de ces faits?
5. Est-ce que les parents ont tenté d'aller chercher de l'aide face à la situation?

SAVEZ-VOUS SI DES RESSOURCES DU MILIEU VIENNENT DÉJÀ EN AIDE À L'ENFANT OU À SES PARENTS?

1. Y a-t-il une personne dans l'entourage de cet enfant qui peut l'aider ou aider ses parents ?
2. Y a-t-il des ressources qui interviennent déjà auprès de l'enfant ou de ses parents ?

POUR LES SITUATIONS D'ABUS SEXUELS OU D'ABUS PHYSIQUES UNIQUEMENT

1. Est-ce que vous savez qui est l'auteur présumé de l'abus ?
2. Quel est le nom de l'auteur présumé de l'abus et son âge?
3. Est-ce que l'enfant est toujours en contact avec cette personne?
4. La police a-t-elle été avisée?

GRILLE D'ANALYSE UTILISÉE PAR LES CENTRES JEUNESSES LORS D'UN SIGNALEMENT

Dans toute situation de protection, et à chacune des étapes de la trajectoire de services, la prise de décision résulte de l'analyse des facteurs suivants : les faits, la vulnérabilité de l'enfant, l'exercice de la responsabilité parentale et la capacité parentale, et la capacité du milieu à être support et ressource pour l'enfant et ses parents.

LES FAITS

L'interrogation de base est la suivante : les faits existent-ils ou ont-ils existé ? Les faits sont des comportements, des gestes, des paroles, des attitudes manifestées par les parents ou l'enfant lui-même; ce sont aussi des omissions, comme dans les situations de négligence grave ou d'abandon. Les faits peuvent également être des observations de l'état de l'enfant (rapport médical constatant blessure, anémie). Une présomption, un doute ne sont pas des faits.

LA VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT

L'interrogation de base est la suivante : quelles conséquences les faits observés ou documentés ont-ils sur l'enfant ? Un facteur important à considérer pour répondre à cette interrogation de base est la vulnérabilité de l'enfant visé par ces faits, c'est-à-dire sa capacité physique et psychologique de se défendre ou de réagir face à ses faits.

L'évaluation de la vulnérabilité de l'enfant s'effectue en tenant compte de son âge et de son degré d'autonomie, de ses capacités aux plans physique, intellectuel et affectif, de ses acquis et de ses handicaps, de son évolution personnelle, de son milieu culturel et de sa propre perception de la situation. Cette analyse du degré de vulnérabilité de l'enfant nous permet de nous centrer sur l'enfant et d'évaluer les conséquences des faits observés en relation avec cet enfant.

L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITÉ PARENTALE ET DE LA CAPACITÉ PARENTALE

L'interrogation de base est la suivante : face à ces faits qui peuvent constituer pour cet enfant une situation de compromission, que font, que peuvent faire ou que veulent faire les parents ou l'un des deux parents ? La capacité de prise en charge se réfère aux attitudes et aux comportements manifestés par les parents de l'enfant, à leur motivation d'apporter protection à leur enfant, à leurs ressources personnelles pour ce faire. Cette capacité s'observe de façon particulière lorsque les parents de l'enfant reconnaissent une situation de compromission, qu'ils sont conscients de son impact, qu'ils veulent et peuvent prendre les moyens pour y remédier, qu'ils prennent effectivement des moyens appropriés pour y remédier.

LA CAPACITÉ DU MILIEU À ÊTRE SUPPORT ET RESSOURCE POUR L'ENFANT ET SES PARENTS

L'interrogation de base est la suivante : face à ces faits qui peuvent constituer pour cet enfant une situation de compromission, y a-t-il dans son environnement immédiat une personne ou un groupe, outre les parents, qui peuvent contribuer à sa protection ? Ce peut être un conjoint, un membre de la fratrie ou de la famille élargie, un voisin, un ami; ce peut être aussi un groupe d'entraide ou de support auquel l'enfant peut avoir accès.

C'est l'analyse de l'ensemble de ces facteurs ou éléments qui permet de conclure si la sécurité ou le développement de l'enfant est ou peut être compromis, et d'évaluer le degré d'urgence que nécessite l'intervention.

RESSOURCES

ALIMENTATION

Moisson Outaouais
(819) 669-2000
www.moissonoutaouais.com

DÉFENSE DES DROITS / JURIDIQUE

Centre communautaire juridique de l'Outaouais /Bureau d'aide juridique
(819) 772-3011
www.aidejuridiqueoutaouais.ca

Droit-Accès de l'Outaouais
(819) 777-4746
1-800-667-4746

DÉFICIENCE / HANDICAPS

Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais (A.P.I.C.O.)
(819) 669-6219
www.apico.ca

Association Répît communautaire
(819) 669-6352

EMPLOI

La Relance
(819) 770-6444
www.larelance.ca

Réseau Outaouais ISP
(insertion sociale professionnelle)
(819) 770-7129
www.reseauoutaouais.qc.ca

ENFANTS / JEUNESSE

Centre de Pédiatrie sociale
(819) 600-1661 (Hull)
(819) 643-3000 (Gatineau)
www.pediatriesociale.gatineau.com

Les Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais (GFGSO)
(819) 778-0101
www.gfgso.com

LOGEMENT

Les habitations partagées de l'Outaouais
(819) 771-6576
www.habitationspartagees.ca

Les Œuvres Isidore Ostiguy
(819) 778-1325
lguidon_oio@videotron.ca

NOUVEAUX ARRIVANTS / IMMIGRATION

Accueil-Parrainage Outaouais (APO)
(819) 777-2960
www.apo-qc.org

L'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)
(819) 776-6764
www.afio.ca

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

Regroupement des organismes
communautaires en santé mentale de
l'Outaouais
www.rocsmo

SERVICES À LA FAMILLE

L'Association des familles monoparentales et
recomposées de l'Outaouais (AFMRO)
(819) 771-3269
www.afmro.ca

Maison de la famille de Gatineau
(819) 568-6830
www.maisonfg.org

Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau
(819) 441-0282
<http://www.maisondelafamillevg.com/>

Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre
(819) 281-4359
<http://mdf-valleedelalievre.ca/>

SOUTIEN DU REVENU

Comité Solidarité Gatineau-Ouest
(819) 246-2029
www.solidaritegatineauouest.ca

Comptoir St-Vincent-de-Paul
(819) 776-1068 (rue Eddy)
(819) 770-8150 (rue Wright)
(819) 968-9603 (rue Booth)
(819) 561-1622 (avenue Gatineau)
(819) 561-1553 (rue St-Louis)

Entraide familiale de l'Outaouais
(819) 669-0686
www.entraidefamiliale.wordpress.com

La Maison de l'Amitié de Hull
(819) 772-6622
maisonamitiehull@videotron.ca

Mon Chez-Nous inc.
(819) 669-6032
(819) 772-1390
www.moncheznousinc.ca

VIOLENCE / AGRESSION

CAVAC de l'Outaouais
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
de l'Outaouais
(819) 778-3555 / 1 800 331-2311
Au Palais de Justice :
(819) 776-8111 poste 60418
www.cavac.qc.ca

Centre d'aide et de lutte contre les
agressions sexuelles – Outaouais (CALAS)
(819) 771-1773
www.calas.ca

CIASF - Centre d'intervention en abus
sexuels pour la famille
(819) 595-1905 / 1-855-595-1905
www.ciasf.org

AUTRES RESSOURCES

Centre d'intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

CSSS Gatineau (La Gappe) :
(819) 966-6550

CSSS Gatineau (Avenue Gatineau) :
(819) 966-6590

CSSS Gatineau secteur Aylmer :
(819) 966-6540

CSSS Gatineau secteur Hull (St-Rédempteur) : (819) 966-6510

CSSS Gatineau secteur Hull (Mont-Bleu) :
(819) 966-6530

Urgence de Gatineau : (819) 966-6333

Hôpital de Hull :
(819) 966-6200/1-866-595-2002

Urgence de Hull : (819) 966-6222

Hôpital Pierre-Janet : (819) 771-7761

Info santé / Info sociale : 811

Centre Antipoison 1-800-463-5060

Centre Jellinek (819) 776-5584

Les Centres jeunesse de l'Outaouais :

Signalement : (819)776-6060/
1-800-567-6810

Plaintes :
(819) 771-2990 poste 2148

Drogue aide et référence :
1-800-265-2626

Jeunesse J'écoute :
1-800-668-6868

Ligne Parents :
1-800-361-5085

Police municipale de Gatineau (non urgent)
(819) 246-0222

SOS Violence conjugale :
1-800-363-9010

Tel-jeunes :
1-800-263-2266

NOTES

